

BAREME D'HONORAIRES

VENTES

Honoraires à la charge de l'acquéreur ou vendeurs

Honoraires calculés sur le prix net vendeur, barème au 1^{er} Octobre 2020. Ces taux s'entendent TVA comprise de 20%. En fonction du mandat, les honoraires sont à la charge soit de l'acquéreur ou soit du vendeur.

MANDAT SIMPLE

Transactions sur immeubles à usage d'habitation et mixte habitation/professionnel	
De 100.000 € à 150.000 €	6% TTC
De 151.000 € à 250.000 €	5% TTC
De 251.000 € à 400.000 €	4% TTC
Prix de vente > 401.000 €	3,5% TTC
Honoraires de transaction minimum	6000 € TTC

MANDAT EXCLUSIF (MANDAT UNIQUE) – DIAGNOSTICS OFFERT

Transactions sur immeubles à usage d'habitation et mixte habitation/professionnel	
De 100.000 € à 150.000 €	6 % TTC
De 151.000 € à 250.000 €	5% TTC
De 251.000 € à 400.000 €	4% TTC
Prix de vente > 401.000 €	3,5% TTC
Honoraires de transaction minimum	6000 € TTC

Transactions sur un parking ou box
 4000 € TTC

Transaction (Location) sur fonds de commerce et locaux commerciaux, locaux professionnels, visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux 20% du loyer annuel HT

Rédaction de baux commerciaux / professionnel 5% du loyer annuel HT
 Etat des lieux 100 € HT

LOCATIONS

Locaux d'habitation ou mixte en résidence principale ou secondaire vide ou meublée

Plafonnement des honoraires de location charge locataire Décret n°2014-890 du 01/08/2014

Honoraires locataires

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail 10 € / m²
 Etat des lieux 3 € / m²

Honoraires propriétaires

Recherche locataire, Publicité, Visite, 10 € / m²
 Constitution du dossier, rédaction du bail
 Etat des lieux 3 € / m²